

Télévision numérique

Digital TV inaugure sa nouvelle agence commerciale

Willy NDONG
Libreville/Gabon

EN vue d'être toujours plus proche de sa clientèle, Digital TV, l'entreprise qui commercialise les bouquets télévisés sous la marque "TNT Africa", s'est dotée, vendredi dernier, au quartier Louis, d'une nouvelle agence commerciale. Pour le directeur exécutif de Digital TV, Auguste Méviane, l'ambition de son entreprise est d'apporter la télévision numérique dans le plus grand nombre de foyers et à moindre coût. « Lorsque l'entreprise a été créée en 2009, notre objectif était d'apporter aux Gabonais la télévision

numérique à moindre coût. Huit ans plus tard, notre objectif reste inchangé. Mieux, nous avons initié le bouquet à la carte avec des offres de prix accessibles à tous », a-t-il déclaré.

Concernant la nouvelle agence commerciale, M. Méviane a indiqué : « les clients peuvent désormais effectuer leurs transactions dans un cadre plus spacieux, agréable et convivial. »

S'agissant de la fiabilité des produits TNT, le directeur exécutif de Digital TV s'est voulu rassurant. « Nos produits sont fiables. La qualité de nos différents services n'est plus à démontrer. Ainsi, à travers nos 16 distributeurs agréés au niveau de Libreville et ses environs, nous maintenons chaque



Photo : D.R

Le directeur exécutif de Digital TV, Auguste Méviane (g), lors de l'inauguration de la nouvelle agence commerciale.

fois une qualité de service exceptionnelle et des offres commerciales à la portée de tous », a-t-il souligné. A l'issue de la cérémonie, M. Méviane a présenté la

nouvelle offre Coupe du monde de la Fifa.

Ainsi, du 1er juin au 31 juillet 2018, les nouveaux clients de Digital TV pourront s'offrir, pour 20 mille francs, l'ensemble des bouquets commercialisés par l'entreprise, y compris les chaînes Canal+ dont ils sont partenaires.

« Avec 20 mille francs, vous avez la formule intégrale, plus les 9 chaînes de Canal+. Dans la formule intégrale, vous avez les bouquets Okoumé, Ébène, Canal +, + Adulte, soit plus d'une centaine de chaînes de télévision et de radio », a expliqué Johanna Cornélie, chef d'agence de Louis.

Journée mondiale de l'environnement

Combattre la pollution plastique!



Photo : F.B.E.M

L'impérieuse nécessité de lutter contre la pollution plastique.

W.N.
Libreville/Gabon

LA Journée mondiale de l'environnement sera célébrée mardi 5 juin 2018, sous le thème, cette année, de la lutte contre la pollution plastique. Un thème qui encourage les gouvernements, les industries, les communautés et les individus à explorer ensemble des alternatives durables, afin de réduire, de toute urgence, la production et l'utilisation excessive de plastiques à usage unique, responsable de la pollution de nos océans et représentant une menace pour la santé. Dans ce cadre, le ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'environnement et du développement durable, organise un séminaire national de l'environnement du 02 au 09 juin à Libreville. Sont attendus à ce rendez-vous, des responsables du ministère de l'Environnement et des membres d'Organisations non gouvernementales (ONG).

Au menu des activités, une série de conférences, le nettoyage d'espaces publics dans les communes de Libreville et d'Owendo, la sensibilisation des populations, la projection de films documentaires sur l'environnement, des excursions sur les plages, la pose de pièges contre les déchets plastiques, etc. **DES CHIFFRES ALARMANTS**• Chaque année, au moins 8 millions de tonnes de plastique finissent dans les océans, l'équivalent d'un camion à ordures complet à chaque minute, causant ainsi la mort d'un million d'oiseaux de mer et de 100 000 mammifères marins.

Chaque année, le monde utilise 500 milliards de sacs en plastique. Au cours de la dernière décennie, nous avons produit plus de plastique qu'au siècle dernier. 50% du plastique que nous utilisons sont à usage unique ou jetable. Nous consommons 1 million de bouteilles en plastique chaque minute. Le plastique représente 10% de tous les déchets que nous produisons.



Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon

Société Anonyme au Capital de FCFA 18 000 000 000

Siège Social Libreville-Avenue du Colonel Parant

BP. 2241 – RCCM 2002 B 01732

Statistiques n° 090027 L

NIF 79002 7 A

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire
du mardi 19 juin 2018

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la BICIG sont convoqués en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire le mardi 19 juin 2018 à 16 h 00 dans les salons de l'Hôtel RADISSON BLU OKOUME PALACE de Libreville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation des rapports du Conseil d'Administration sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice comme sur les Conventions réglementées ;
- 2- Approbation desdits comptes et conventions, quitus aux Administrateurs ;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- 4- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes (Price Waterhouse Coopers et le Cabinet FIGEAC) pour une durée de six ans ;
- 5- Démission et cooptation d'Administrateurs ;
- 6- Cession des titres détenus par la BNP PARIBAS au FGIS (Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques) ;
- 7- Demande de dérogation au taux de pondération des Encours de Crédit de la République Gabonaise formulée à la COBAC selon les modalités de la décision COBAC D-2017/260 du 2 octobre 2017 et ses conséquences en terme de limitation de distribution des dividendes ;
- 8- Définition d'une politique de distribution de dividendes ;
- 9- Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale ou pourra s'y faire représenter par un mandataire.

Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au siège social avant l'Assemblée.

L'inventaire, les états financiers de synthèse, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que la liste des actionnaires et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège pendant les quinze jours précédant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration